



Vous êtes
**une entreprise
innovante**
implantée en
Sarthe ?

Avez-vous pensé aux Crédits d'Impôts (CIR / CII)

pour financer vos dépenses de R&D / d'innovation ?

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) et le Crédit Impôt Innovation (CII) sont des dispositifs fiscaux cumulables & complémentaires, vous permettant de **financer jusqu'à 30% de vos dépenses dédiées à l'innovation.**

Quel que soit votre statut juridique, un large segment d'entreprises (industrielles, commerciales, agricoles, artisanales...) peuvent bénéficier de ces crédits sous forme de **remboursement ou de réduction d'impôt.**

Le projet relève-t-il du CIR ou du CII?

Si votre projet s'inscrit dans la **résolution de verrous scientifiques** constituant un effort d'innovation par rapport à l'état des techniques existantes, informez-vous sur le **CIR**.

Si votre projet permet de **concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau**, informez-vous sur le **CII**.

Besoin d'être accompagné ?

Contactez votre référent SARTHE, Damien DEROUET !

Notre expert pourra répondre à vos questions sur le CIR et le CII, vous orienter vers les partenaires Recherche et vous guider dans votre démarche.



LE MANS INNOVATION

Damien DEROUET
damien.derouet@lemans.fr
06 11 26 36 93

LES REFERENTES CIR/CII EN PAYS DE LA LOIRE

Référente Vendée & Loire Atlantique

Atlanpole

Laurence LAVENOT
lavenot@atlanpole.fr
06 98 77 52 74

Référente Maine- et-Loire

Angers Technopole

Sandrine GRANSEIGNE
sandrine.granseigne
@angerstechnopole.com
06 47 46 96 22

Référente Mayenne

Laval Mayenne
Technopole

Floortje de VINK
floortje.devink
@laval-technopole.fr
06 49 34 64 93